

Assemblée générale

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport annuel / Association nationale pour le développement du tourisme**

Band (Jahr): **3 (1920)**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Troisième rapport annuel

comprenant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 1920.

A. Assemblée générale.

La troisième assemblée générale de l'Association nationale pour le développement du tourisme s'est réunie à Berne, le 7 juin 1920, sous la présidence de M. G. Kunz, Président du Conseil du Tourisme. MM. Armbruster (Bâle) et Schätz (Berne) exerçaient les fonctions de scrutateurs; M. Jaton, secrétaire de la Direction, tenait le procès-verbal.

La liste de présence comporte 53 membres et délégués dont 76 ayant droit de vote. Ces derniers représentent 639 voix.

M. le Président ouvre la séance par l'éloge funèbre de M. le Dr. Alexandre Seiler, ancien président du Conseil du Tourisme et membre du Comité de Direction. Il s'exprime en ces termes:

« Avant d'aborder les questions à l'ordre du jour, nous voulons rappeler le souvenir de notre premier président, M. le Conseiller national Dr. A. Seiler, décédé à Berne, le 4 mars dernier à l'âge de 56 ans, pendant la session des Chambres fédérales.

La nouvelle de la mort de M. le Dr. Alexandre Seiler a profondément ému tous ceux qui l'ont connu et, aujourd'hui encore, nous avons peine à réaliser que la destinée nous l'ait ravi si soudainement. Nous ne voulons cependant pas nous révolter contre le sort, mais honorer la mémoire du défunt et lui exprimer notre reconnaissance pour tout ce qu'il a été pour nous et pour ce qu'il nous a laissé comme fruit de son travail.

Doué d'une vive intelligence, d'une grande force de volonté, possédant un sens élevé de la justice, un grand courage, une noble ambition et un jugement très avisé, Alexandre Seiler rendit, durant toute sa vie, des services inappréciables à sa patrie.

Ceux qui, durant les vingt-cinq dernières années, ont pu observer l'activité du défunt, ne peuvent lui refuser ce témoignage que l'hôtellerie suisse et notamment la station de Zermatt lui sont grandement redevables de leur prospérité, et que sa mort est une lourde perte pour le tourisme suisse.

A côté du travail considérable qu'exigeaient de lui son entreprise hôtelière et l'exploitation d'un grand domaine rural, le défunt s'est mêlé d'une façon active à la vie politique et il était considéré comme une autorité, notamment dans les questions d'agriculture et de tourisme. Alexandre Seiler était membre des Conseils d'administration des Chemins de fer du Gonergrat et des Alpes bernoises, où, grâce à ses connaissances et à son expérience, il rendit d'éminents services. C'est à cette grande activité que nous sommes redevables, en particulier, de la création de l'Office suisse du Tourisme, à la suite de la motion qu'il déposa au Conseil national.

Le nom d'Alexandre Seiler sera pour toujours intimement lié à celui de l'Office suisse du Tourisme.

Ce que le défunt fut dans la vie privée restera en exemple à tous. Il témoigna à ses nombreux amis une amitié à toute épreuve qui ne se démentit jamais. Grâce à la confiance qu'il inspirait, à sa cordiale jovialité, il sut conquérir rapidement la sympathie de tous les milieux avec lesquels il entra en relations. C'est la raison pour laquelle le nombre de ses amis s'accroissait sans cesse; voilà pourquoi ceux-ci s'associent aujourd'hui à notre douleur. Sa vie, si richement remplie, a pris brusquement fin. Ses vertus civiques, son noble caractère, ainsi que son activité privée et publique, avaient fait de lui une personnalité marquante que nous aimions tous, que nous avons appris à estimer et dont nous conserverons un souvenir ému et ineffaçable. »

L'assemblée se lève pour honorer la mémoire de son ancien président.

Après adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 4 juin 1919, l'Assemblée approuve le rapport de gestion sur l'exercice 1919, les comptes de 1919 et le budget pour 1920.

MM. le Dr. *E. Scherrer*, Président de la Ville de St-Gall et *G. de Montenach*, Conseiller aux Etats (Fribourg), sont désignés en qualité de reviseurs des comptes pour 1920. M. *G. Müller*, Conseiller national (Berne) est nommé suppléant.

Plusieurs membres décédés ou démissionnaires du Conseil du Tourisme sont remplacés comme suit:

M. P. Etier, Conseiller d'Etat à Lausanne, décédé, est remplacé par M. *H. Simon*, Conseiller d'Etat à Lausanne;

M. Moser, Directeur général de la Banque Populaire suisse, à Berne, décédé, est remplacé par M. *N. Künzli*, Directeur général du dit établissement, à Berne;

M. Rava, Syndic de Lugano, décédé, est remplacé par M. *Alexandre Balli*, ingénieur, à Locarno;

M. le Dr. Alexandre Seiler, Conseiller national, décédé, est remplacé par M. le Dr. *Hermann Seiler*, Conseiller national, à Zermatt;

M. le Dr. A. Wellauer, démissionnaire, est remplacé par M. le Dr. *L. Béguin*, avocat à Lausanne;

M. le Dr. Brenner, Conseiller d'Etat, est remplacé par M. *Schneider*, Conseiller national et Conseiller d'Etat, à Bâle.

Il est donné connaissance de l'adhésion à l'Association nationale d'un nouveau membre:

Benziger & Cie., maison d'édition, à Einsiedeln.

Monsieur *B. Quattrini*, Chef de la division du trafic, fait un exposé vivement applaudi sur la question du contrôle des étrangers en Suisse et de son influence sur le tourisme. L'orateur reconnaît que la Police fédérale des étrangers s'efforce de ne pas nuire aux intérêts du tourisme, mais il constate que les difficultés d'obtention de passeports, les lenteurs de la bureaucratie, les tracasseries à la frontière, les multiples taxes et les mesures vexatoires appliquées en Suisse même, détournent beaucoup de touristes de notre pays. L'Office suisse du Tourisme, d'entente avec la Société suisse des Hôteliers et l'Union des Sociétés suisses de développement, a constamment cherché à faciliter l'entrée en Suisse des étrangers désirables, c'est-à-dire des touristes qui ne cherchent pas à s'établir définitivement dans notre pays pour y exercer une profession. L'Office suisse du Tourisme ne conteste pas la nécessité d'un contrôle des étrangers, mais celui-ci doit pouvoir être exercé d'une manière efficace sans fermer aux touristes les portes de la Suisse.

A la suite d'une discussion nourrie à laquelle prirent part MM. *Buser*, Professeur à Teufen, Dr. *Urech* (Interlaken), *Junod*, *Kern*, Conseiller administratif à Zurich, *Trachsel* (Genève), *Kluser* (Brigue), *Geiger* (Berne) et *Armbruster* (Bâle), la résolution suivante est adoptée sur la proposition du Président:

L'Assemblée générale de l'Association nationale pour le développement du tourisme, tenue à Berne le 7 juin 1920,

après audition d'un rapport sur le contrôle des étrangers en Suisse et son influence sur le tourisme,

persuadée que les dispositions policières encore en vigueur ne sont plus justifiées aujourd'hui par la situation politique et nuisent sans raison au trafic,

décide:

d'inviter le Haut Conseil Fédéral à simplifier les dispositions en vigueur concernant le contrôle des étrangers, de manière à ce que celui-ci se borne à la production à la frontière du passeport visé et à l'annonce de l'arrivée et du départ à l'intérieur du pays, conformément à l'article 16 de l'arrêté fédéral, avec suppression de toutes taxes.

B. Conseil du tourisme.

Le Conseil du Tourisme a tenu en 1920 trois séances, dont la première, du 16 janvier 1920, se rattache à l'exercice 1919, ainsi qu'il en est fait mention dans le deuxième rapport annuel de notre Association.

Dans sa séance du 26 avril 1920, tenue à Berne, le Conseil du Tourisme a adopté le rapport de gestion sur l'exercice 1919 et les comptes de ce même exercice. En remplacement de M. le Dr. A. Seiler, il a appelé à la présidence M. G. *Kunz*, premier Vice-Président. Un second Vice-Président a été élu en la personne de M. le Dr. *Dietler*, ancien Président de la Direction de la Compagnie du Gothard.

Le Conseil du Tourisme a nommé ensuite comme successeur de M. le Dr. Seiler au Comité de Direction, M. A. *Bon*, de St-Moritz, Président de la Société suisse des Hôteliers.

Le Conseil du Tourisme a tenu sa deuxième séance réglementaire annuelle à Zurich les vendredi et samedi 10 et 11 décembre 1920. Après adoption du procès-verbal de la précédente réunion, le Conseil du Tourisme a entendu un rapport de M. le Directeur *Junod* sur l'activité de l'Office suisse du Tourisme en 1920, plus spécialement dans le domaine de la propagande et de la publicité. Certaines parties de ce rapport sont reproduites plus loin à propos de l'activité de l'Office suisse du Tourisme.

Une motion présentée par M. *Baumann*, de Lucerne, touchant la suppression des pourboires dans l'industrie hôtelière a été acceptée pour étude et renvoyée au Comité de Direction.

Dans la soirée du 10 décembre, les membres du Conseil du Tourisme, répondant à une invitation des autorités de la Ville et du Canton de Zurich, se sont réunis à l'Hôtel du Gothard, tandis que la matinée du 11 décembre a été consacrée à la visite des œuvres d'art destinées à être envoyées par l'Office suisse du Tourisme en Amérique pour y être exposées successivement dans plusieurs villes. L'Exposition préliminaire organisée à Zurich eut lieu au Musée des Beaux-Arts de cette ville.

C. Comité de direction.

Le Comité de Direction a tenu en 1920 huit séances, dont 6 à Zurich, une à Berne et une à Lausanne.